

## Le Plan d'Épargne Retraite (PER) individuel : Comment fonctionne le successeur du Madelin et du PERP ?

### Objectifs :

Connaître les différents dispositifs retraite actuels du dirigeant. Découvrir le nouveau dispositif PER (évolution de la loi Pacte). Être capable de choisir le ou les dispositifs anciens ou nouveaux adaptés à sa situation et à ses objectifs.

### Date et durée :

Mardi 14 novembre 2023 de 18h30 à 21h (2.5h), sans pause, en distanciel synchrone via le logiciel Google Meet (un lien de connexion vous sera envoyé 48h avant le début de la formation)

### Prix par personne :

- Adhérent de France Gestion : 0 €
- Non-adhérent de France Gestion : 80 € HT

**Public concerné :** Adhérents de France Gestion, dirigeants de TPE

**Intervenant :** Edouard CHAUVET, conseil en gestion de patrimoine, expert-comptable

### Pré-requis :

Aucun

### Moyens techniques et pédagogiques :

#### Techniques

- Accès à une plateforme de visioconférence Meet après envoi d'un lien et d'un code de connexion

#### Pédagogiques

- Etudes de cas concrets
- Exposés théoriques
- Conseils pratiques
- Mise à disposition en ligne de supports à la suite de la formation

### Moyens avant la formation :

Un questionnaire d'analyse des besoins et d'évaluation des acquis avant la formation conçu par l'intervenant et validé par France Gestion sera transmis aux participants avant la formation afin que le formateur s'adapte à leurs attentes et leurs besoins.

### Validation des acquis :

Validation des objectifs de la formation :

#### Lors du déroulement de la formation

- Quiz sur le savoir présenté

#### A l'issue de la formation

- Questions orales et réponses
- Quiz d'évaluation des connaissances acquises, résultats et corrigés
- Mise en place d'un wiki pour consigner les questions et réponses liées à la formation

### Qualité et évaluation de la formation :

- Un questionnaire d'évaluation sera remis à chaque participant à la fin de la formation pour mesurer le niveau de satisfaction au regard des attentes.

### Accessibilité :

Si l'un des futurs participants de la formation (ou vous-même si vous êtes le participant) est en situation de handicap, et pour toute question y compris sur l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

- Francis Villos, responsable formation
- [Francis.villos@france-gestion.fr](mailto:Francis.villos@france-gestion.fr) / Tél. 01 39 07 49 15 (ligne directe)

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 et le vendredi de 8h30 à 17h.

Nous vous répondrons sous 48 heures.

### Programme :

#### Introduction

- Rappel du fonctionnement du PERP et du Madelin retraite

#### 1<sup>ère</sup> partie – Caractéristiques et fonctionnement du PER individuel

- Mécanisme de l'allocation d'actif du placement, horizon profil de risque, gestion pilotée ou gestion libre
- Transférabilité du contrat PER et transférabilité des anciens contrats vers le PER
- Indisponibilité et cas de déblocage
- Possibilités de déduction fiscale à l'entrée
- La sortie du contrat (rente et capital)
- Sort du contrat en cas de décès du titulaire du PER
- Fiscalité en cas de décès du titulaire du PER

#### 2<sup>ème</sup> partie – Faut-il transférer ses anciens contrats sur le nouveau dispositif ?

- PERP
- Madelin
- Article 83